



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 5 décembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

| Présents | Excusés | Absents | Pouvoirs |
|----------|---------|---------|----------|
| 54 | 9 | 12 | 4 |

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. CALLAMAND (suppléant de M. DUPARCHY), M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MILLET, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme SERPOL (suppléante de M. MARTINAND), Mme SERRE, M. TORRION.

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. de LEMPS, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Pouvoirs : Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), Mme VOLAN (pouvoir à Noël DUPONT).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Josèphe LEVILLAIN, Secrétaire de séance.

Redevances d'assainissement non-collectif : tarifs 2025**Rapporteur : M. DELAGNEAU**

Haut-Bugey Agglomération (HBA) a en charge la compétence assainissement non collectif depuis le 17 juillet 2014. Les redevances d'assainissement non collectif ont été instaurées par délibération en date du 19 décembre 2014. Il est également rappelé la délibération du 20/02/2017 par laquelle les modalités de facturation des contrôles périodiques ont été modifiées.

Le conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement, réuni le 2 décembre 2024, s'est prononcé favorablement sur les propositions suivantes visant à réviser les tarifs actuels.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 2 décembre 2024,

Le Conseil d'agglomération,
Par 58 voix pour,

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs de redevances assainissement non collectif comme suit :

| PRESTATION | Tarifs 2025 (€ HT) |
|---|-----------------------|
| Redevance du contrôle conception | 123,00 € |
| Redevance du contrôle de l'exécution des travaux | 123,00 € |
| Redevance du contrôle du fonctionnement et de l'entretien (contrôle initiale ou périodique) | 184,00 € |
| Redevance du contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier | 153,00 € |
| Contre-visite | 153,00 € |
| Pénalité pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle | 102,00 € |

- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront au 1^{er} janvier 2025.

Fait à Oyonnax, le 13 décembre 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Redevances d'assainissement non-collectif : tarifs 2025.

.....
Date de décision: 12/12/2024

Date de réception de l'accusé 17/12/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 121224_2024176

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241212-121224_2024176-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 20-tarifs-25-assain-non-collectif.pdf (99_DE-001-200042935-
20241212-121224_2024176-DE-1-1_1.pdf)